



**Commission du développement durable
constituée en Comité préparatoire du Sommet
mondial pour le développement durable
Deuxième session préparatoire
28 janvier – 8 février 2002**

**DECLARATION MINISTERIELLE AFRICAINE AU SOMMET MONDIAL POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Adoptée lors de la Conférence préparatoire africaine au Sommet mondial pour le développement durable tenue à Nairobi du 15 au 18 octobre 2001

DE RIO DE JANEIRO A JOHANNESBURG

1. Nous, ministres des Etats africains, réunis à Nairobi (Kenya) les 17 et 18 octobre 2001, dans le contexte des préparatifs régionaux africains en prévision du Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) du 2 au 11 septembre 2002, rappelons que la réunion avait pour but d'évaluer, dans le cadre de la mise en œuvre d'Action 21, les progrès accomplis, les obstacles rencontrés, les domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires et les nouveaux problèmes auxquels l'Afrique se trouve confrontée. Ce faisant, nous avons pris en considération les préoccupations du secteur industriel et de la société civile, y compris des ONG, des syndicats et de la jeunesse, sur notre continent.
2. Nous sommes convaincus que le Sommet mondial pour le développement durable devrait redonner vigueur à l'engagement pris par la communauté internationale d'atteindre les buts du développement durable et de réaliser une nouvelle vision du monde fondée sur un programme d'action concret visant la mise en œuvre d'Action 21 au cours de la prochaine décennie. A cet effet, nous réaffirmons que l'élimination de la pauvreté est un préalable indispensable au développement durable et nous réitérons notre engagement de tenir compte des trois dimensions du développement durable, à savoir la croissance et l'expansion économiques, le développement social et la protection de l'environnement, éléments interdépendants qui se renforcent mutuellement, et ce de manière équilibrée, conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées.
3. Nous sommes persuadés que la tenue du Sommet mondial pour le développement durable sur le continent africain donnera à l'Afrique l'occasion ou jamais de se joindre à un partenariat international authentique pour réaliser les buts du développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les recommandations issues des conférences et sommets des Nations Unies tenus depuis Rio, ainsi que dans les initiatives régionales adoptées par l'Afrique. Nous affirmons que les objectifs de

développement ne peuvent être atteints que dans un climat international propice reposant sur les priorités de développement légitimes des pays en développement, de manière à résoudre les problèmes fondamentaux posés par le financement du développement, la mondialisation, l'accès aux marchés d'exportation qui intéressent ces pays et la recherche d'une solution globale et durable au problème de la dette extérieure qui paralyse les pays africains.

4. Nous rappelons que la réalisation de ces objectifs de développement ainsi que l'élimination de la pauvreté dépendent, entre autres, d'une bonne gestion des affaires publiques au sein de chaque pays et au sein de la communauté internationale ainsi que de la transparence des systèmes financiers, monétaires et commerciaux. Nous voulons également voir s'instaurer des régimes commerciaux et financiers multilatéraux ouverts et équitables qui reposeraient sur des règlements et qui seraient fiables et non discriminatoires.
5. Nous constatons avec inquiétude que très peu de progrès ont été faits dans la mise en œuvre d'Action 21, du fait que la communauté internationale ne s'est guère acquittée des engagements qu'elle avait pris à Rio en ce qui concerne les moyens nécessaires à cette mise en œuvre, ce qui a considérablement retardé l'avènement d'un développement durable dans les pays en développement, en particulier en Afrique. La mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement a été pareillement entravée. Nous reconfirmons que le Sommet de Johannesburg ne doit pas renégocier les acquis de Rio mais aboutir à l'adoption d'un programme d'action concret assorti de mesures qu'il faudrait mettre en application dans des délais précis à l'aide de sources de financement bien spécifiées.
6. Nous sommes persuadés qu'un système de suivi contribue à l'efficacité de la mise en œuvre. C'est pourquoi nous demandons au Sommet mondial pour le développement durable de mettre en place un mécanisme de suivi faisant partie intégrante de tous les éléments de son programme d'action en termes de flux de ressources et de mise en œuvre, et de créer le système requis à cet effet.
7. Nous tenons à souligner que la pauvreté, le sous-développement, la marginalisation, l'exclusion sociale et les disparités économiques sont étroitement liés aux séquelles du colonialisme et à l'exploitation continue des ressources du continent africain. Nous sommes conscients des conséquences économiques, sociales et culturelles négatives de ce processus, qui a largement contribué au sous-développement des pays en développement, en particulier en Afrique. Nous prions instamment le Sommet de réaffirmer le droit au développement et d'adopter des mécanismes concrets pour délivrer la race humaine toute entière du besoin.
8. Nous reconnaissons que la société civile joue un rôle important et qu'il faut assurer sa pleine participation à l'avènement d'un développement durable.
9. Nous apprécions le rôle joué par les milieux d'affaires et la société civile, y compris les jeunes et les travailleurs, dans la poursuite du développement durable, ceci étant conforme à notre engagement d'instaurer un dialogue entre toutes les parties prenantes. Nous reconnaissons, à cet égard, l'importante contribution qu'ils ont apportée aux travaux préparatoires en Afrique.
10. Nous prenons fermement l'engagement de constituer des partenariats pour mettre en œuvre les textes qui seront issus du Sommet mondial pour le développement durable et pour mobiliser les principaux groupes, qu'il faudra doter des capacités nécessaires pour qu'ils puissent participer de manière constructive à la mise en œuvre du programme pour le développement durable, qui se présentera peut-être sous la forme d'un Programme d'action de Johannesburg.
11. Nous invitons les gouvernements à travailler de concert avec les principaux groupes pour apporter une contribution concrète au programme d'action envisagé.

12. Nous proposons que le thème "peuples, planète, prospérité" sous-tende les trois dimensions du développement durable et que ce thème devienne la devise officielle du Sommet de Johannesburg.
13. Nous estimons que la Nouvelle initiative africaine devrait être le cadre du développement durable en Afrique. Cette initiative, qui constitue un engagement de la part des responsables africains, repose sur une vision commune et la conviction ferme et partagée qu'il est de leur devoir d'éliminer d'urgence la pauvreté et d'engager leur pays, individuellement et ensemble, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, tout en participant activement à l'économie mondiale et à la vie politique internationale. Ce programme est ancré dans la détermination des Africains de s'extraire, et d'extraire le continent, du malaise du sous-développement et de l'exclusion dans un monde en voie de mondialisation.

REUSSITES ET ECHECS DEPUIS RIO

14. Nous constatons que, depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, beaucoup ont pris conscience de la fragilité de l'environnement et des ressources naturelles en Afrique. Bon nombre de pays ont mis en place des cadres politiques, législatifs et réglementaires, ou renforcé les dispositifs existants notamment comme suite à la ratification de conventions régionales et mondiales sur l'environnement, et formulé et mis en œuvre divers plans d'action environnementaux.
15. Nous constatons que l'espérance de vie dans bon nombre de pays africains est encore basse, même si elle s'est relevée depuis Rio. Dans certains pays, l'espérance de vie a même raccourci. Si le taux d'alphabétisation reste bas, en revanche l'accès à l'éducation s'est amélioré, en particulier pour les filles, qui jouent désormais un rôle crucial en tant qu'agents de changement pour un développement durable. Toutefois, 58 % seulement de la population du continent a accès à l'eau potable.
16. Nous constatons un accroissement du nombre des catastrophes naturelles en Afrique, se soldant par d'importantes pertes en vies humaines et de lourds coûts socio-économiques, ce qui constitue un obstacle majeur aux efforts déployés par le continent africain pour parvenir à un développement durable, en particulier vu l'insuffisance des capacités de la région pour prévoir, surveiller, gérer et atténuer les catastrophes naturelles.
17. Nous constatons en outre que la sécurité alimentaire en Afrique s'est dégradée jusqu'à atteindre un seuil critique, puisque plus de 200 millions de personnes sont actuellement sous alimentées et que 500 millions d'hectares de terres ont été affectés par la dégradation des sols, dont 65 % de terres agricoles. Ces tendances défavorables aggravent le problème de la pauvreté en Afrique, car le secteur agricole comprend 70 % des populations les plus pauvres et représente 40 % du Produit intérieur brut (PIB) de la région. Il est donc urgent de mettre pleinement en œuvre, à titre prioritaire, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), après le Sommet de Johannesburg.
18. Nous observons que la plupart des économies africaines sont sur le déclin, en qualité comme en quantité. La croissance du PIB dans la moitié de la région est restée en deçà de 2 % par an. L'Afrique, contrairement à d'autres régions du monde, ne reçoit que très peu d'investissements sous forme de capitaux privés étrangers, cependant que l'aide publique au développement diminue et que le fardeau de la dette augmente.
19. Nous constatons également que les guerres, les troubles civils et la prolifération des armes légères entravent les efforts déployés par beaucoup de pays africains pour instaurer un développement durable.

DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

La pauvreté

20. Nous observons que l'Afrique, base de ressources indispensable qui a servi l'humanité toute entière pendant de nombreux siècles, est un continent où la pauvreté offre un contraste saisissant avec la prospérité du monde développé. La mondialisation a encore accru la marginalisation du continent africain et ceci a encore aggravé l'incidence croissante de la pauvreté sur le continent. La Nouvelle initiative africaine réclame le redressement de cette situation anormale vers un rééquilibrage des rapports qui la sous-tendent. L'élimination de la pauvreté préconisée dans la Déclaration du Millénaire est une responsabilité conjointe du Nord et du Sud. Elle exige l'adoption d'une approche globale qui touche tous les domaines d'action prioritaires, à savoir l'élimination des obstacles qui empêchent les pays en développement d'exporter vers les marchés des pays développés; la réduction voire l'annulation de la dette; le réexamen des conditions posées par les institutions de Bretton Woods; la promotion de la croissance industrielle, en particulier celle des petites et moyennes entreprises, en assurant, spécialement dans les zones rurales, l'accès à des sources d'énergie d'un coût abordable; la promotion du micro-financement; l'amélioration de l'accès aux services de santé essentiels; le développement durable des zones rurales; le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire; l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; la réduction de la vulnérabilité de nos populations aux catastrophes naturelles et aux risques écologiques; et l'accès à une éducation de meilleure qualité à tous les niveaux.
21. Nous savons que l'Afrique possède d'abondantes capacités et un énorme potentiel de créativité et de réalisation artisanales, artistiques et technologiques. Le développement dans tous ces domaines contribuera à combattre la pauvreté. Un soutien financier, technique et logistique permettrait en outre à ce secteur d'apporter une contribution notable au développement durable du continent.
22. Par ailleurs, il est hautement recommandé, en faisant appel à l'attachement de la communauté internationale à la solidarité, d'accélérer la mise en place des mécanismes nécessaires au titre du Fonds mondial de solidarité, dont le principal objectif est de contribuer à éliminer la pauvreté et à promouvoir les régions les plus défavorisées du monde, en particulier dans les pays les plus pauvres.

Le développement industriel

23. Nous constatons avec inquiétude que les économies nationales ont une base industrielle étroite et que la performance du secteur industriel ces dix dernières années a décliné par rapport à celle de la décennie précédente. D'une manière générale, l'Afrique est en train de sombrer dans une ère de «désindustrialisation» au moment même où elle devrait élargir sa base industrielle.
24. Nous savons que les pays africains possèdent des ressources considérables dans tous les domaines : minéraux et hydrocarbures, agriculture, pêche et foresterie. Malheureusement, ces ressources ne sont pas exploitées d'une manière bénéfique pour le continent africain. Ceci constitue un énorme manque à gagner pour l'Afrique. C'est pourquoi il est nécessaire de développer et de promouvoir d'urgence l'industrie, pour qu'il soit possible de valoriser nos ressources avant leur exportation. Les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries ont aidé beaucoup de pays développés et de pays en développement à s'industrialiser et à se développer. Aujourd'hui, on assiste à l'émergence de petites et moyennes entreprises et industries en Afrique, mais le manque de finances, de supervision et d'organisation les empêche de jouer le véritable rôle qui devrait leur revenir, à savoir amorcer le développement durable en Afrique. Il faut donc mettre en place et soutenir un appui institutionnel.

25. Nous reconnaissons que le développement industriel contribue à l'élimination de la pauvreté et à une gestion efficace des ressources naturelles. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale :
- d'aider à augmenter la productivité et la compétitivité des industries africaines par un ensemble de services d'appui financier et technique appropriés;
 - de promouvoir le développement des micro, des petites et des moyennes entreprises, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'industrie agricole, car elles fournissent aux communautés rurales des moyens de subsistance;
 - d'apporter un appui aux organisations multilatérales et régionales qui mènent des programmes de soutien au développement agricole en Afrique.

L'agriculture et la sécurité alimentaire

26. Nous savons que le continent africain est doté de ressources naturelles suffisantes pour pouvoir être autonome sur le plan alimentaire. Toutefois, compte tenu du niveau actuel de la production alimentaire et des projections de la croissance démographique, il est clair que celles-ci ne suffiront pas à nourrir la population croissante du continent et qu'il ne sera pas possible de réduire de moitié d'ici l'an 2015 le nombre des sous-alimentés comme annoncé par le Sommet alimentaire mondial. Il est donc impératif d'inverser les tendances actuelles, qui mènent à la dégradation des sols et à l'épuisement des ressources en eau destinées à l'irrigation, et d'améliorer le développement et la vulgarisation des techniques agricoles au sein des pays africains, auxquels il faudrait transférer, à un prix abordable, des recherches et des techniques agricoles appliquées.
27. Nous soulignons qu'il faut au minimum doubler la production agricole en Afrique au cours des cinq prochaines années. A cet égard, nous résolvons d'augmenter la part du secteur agricole dans le budget national et demandons aux institutions financières internationales et au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'augmenter substantiellement le financement qu'elles procurent au secteur agricole, et nous demandons la mise en oeuvre intégrale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et autres conventions pertinentes.
28. Bien que nous reconnaissons qu'il est indispensable de nourrir les ménages les plus pauvres, nous soulignons que l'Afrique ne devra pas devenir le dépotoir des produits alimentaires subventionnés des pays développés et d'aliments génétiquement modifiés. A cet égard, nous demandons aux pays développés de cesser de subventionner leur secteur agricole et d'appliquer le principe de précaution.

Le développement humain

29. Nous sommes conscients que l'Afrique est actuellement en lutte contre des maladies contagieuses qui affaiblissent les économies nationales. Les maladies infectieuses, parasitaires et endémiques, retardent la qualité et la productivité des ressources humaines en Afrique. Bon nombre de ces maladies ont leur source dans les conditions d'environnement déplorables dans lesquelles vivent les populations, le manque d'hygiène de l'environnement, et un accès insuffisant aux ressources essentielles telles que l'eau, l'assainissement et une alimentation adéquate.
30. Nous reconnaissons que la menace croissante de l'épidémie de VIH/SIDA n'est plus seulement une question de santé mais une grave menace pour le développement durable. La lutte contre le VIH/SIDA devrait faire partie de tout programme d'atténuation et d'élimination de la pauvreté, du développement durable et des stratégies de croissance économique. Dans le même temps, l'Afrique doit faire face à un nombre croissant de maladies non infectieuses et de modes de vie malsains.

31. Nous demandons que la santé s'inscrive dans le cadre d'une approche holistique qui traite des multiples facteurs décisifs (sociaux, environnementaux, économiques). Il est primordial, en Afrique, que les efforts tendent à améliorer l'accès à des soins de santé primaires et secondaires et à des techniques médicales d'un coût abordable, améliorer le milieu et les conditions sociales qui contribuent à la maladie, et développer les capacités des communautés locales. A cette fin, nous demandons au monde développé d'offrir une plus grande assistance pour que les soins de santé préventifs et curatifs soient disponibles en Afrique. Nous soulignons que, dans le contexte de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS), les pays africains devraient être autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires pour que leurs populations puissent se procurer des médicaments à un coût abordable et pour promouvoir la santé publique et la nutrition.
32. Nous soulignons qu'il importe de faire participer les femmes au développement économique et social en améliorant leurs capacités dans le domaine de l'éducation et de l'information, en développant leurs activités lucratives moyennant l'accès au crédit, et en assurant leur participation à la vie politique et économique des pays africains.
33. Nous estimons que la promotion de la femme et l'amélioration de l'état de santé des femmes devraient constituer une priorité, parce que les femmes ont un rôle clé à jouer dans toutes les sociétés pour ce qui est d'assurer des conditions de vie convenables.
34. Nous soulignons que l'éducation est une priorité absolue pour l'amélioration de la qualité de la vie, l'élimination de la pauvreté et l'engagement du continent africain sur la voie du développement durable et de la croissance. La mise en valeur des ressources humaines et le développement des capacités sont deux éléments cruciaux du développement durable et, pour cette raison, il importe de définir une politique claire en matière de formation, d'éducation et de recherche dans la région. Il est essentiel: a) d'améliorer la qualité de l'éducation pour faire face à la concurrence; b) de lancer des campagnes d'alphabétisation pour ramener le pourcentage des illettrés à 50% des chiffres actuels, en se préoccupant particulièrement des femmes; c) de créer des instituts spécialisés de recherche-développement technique bien équipés et bien soutenus, et de renforcer les instituts existants; d) de promouvoir le rôle des femmes dans les stratégies d'investissement dans les ressources humaines. A cet égard, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide les pays africains à faire face aux problèmes naissants ainsi qu'aux problèmes qui se poseront à long terme, en faisant en sorte que l'éducation et la formation répondent aux besoins nationaux, dans le contexte de la mondialisation. L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation et à la formation, pour qu'elles atteignent la parité avec les garçons.

La jeunesse

35. Nous sommes conscients que la participation des jeunes au développement durable sera la condition même du succès de la stratégie pour combattre la pauvreté en vue d'assurer l'avenir de l'Afrique. Les jeunes représentent la moitié de la population africaine. Or, cette partie de la population, qui devrait être le moteur de la société, ne peut se développer pleinement faute d'éducation, de formation, de protection sanitaire, d'emplois professionnels et de communications. Il est donc nécessaire, dans le cadre de la mise en valeur durable des ressources humaines, de veiller à développer les capacités des jeunes dans tous les domaines.

Le commerce et l'accès aux marchés

36. Nous soulignons que les systèmes d'échanges commerciaux multilatéraux doivent aborder de manière adéquate et décisive les questions de développement. Pour que l'économie mondiale reste stable, il faut que des flux de ressources soient acheminés vers les pays en développement. Les Accords de

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) peuvent et doivent promouvoir cette tendance comme suit :

- Contribuer aux changements structurels dans la localisation de la production dans le monde pour permettre aux pays en développement, y compris aux pays en développement les moins avancés, de diversifier leur production et leurs exportations dans les domaines actuels et potentiels où ils auraient un avantage compétitif;
- Aplanir le terrain en remédiant aux lacunes et en redressant les déséquilibres dans les Accords de l'OMC en vigueur;
- Rendre opérationnelles, à titre prioritaire, les dispositions prévoyant un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, y compris la fourniture d'une assistance à ces pays pour qu'ils puissent développer les capacités dont ils ont besoin pour respecter les engagements qu'ils ont pris au titre des divers Accords de l'OMC;
- Faire de l'OMC une organisation véritablement universelle; faire en sorte qu'elle conduise ses travaux de manière transparente, sans discrimination, de façon équitable et prévisible; et assurer la pleine participation des pays en développement à la prise de décisions;
- Accélérer l'aboutissement des négociations concernant le secteur agricole et le secteur des services, sans inscrire de nouvelles questions à l'ordre du jour des négociations multilatérales, en particulier de questions qui n'auraient pas trait au commerce.

37. Nous lançons un appel aux pays développés pour leur demander de libéraliser leurs marchés et de supprimer les subventions à l'agriculture, aux textiles et autres produits d'exportation qui intéressent les pays africains, pour leur permettre de réduire la pauvreté, d'ici 2015, selon l'objectif prévu dans la Déclaration du Millénaire.

Le financement du développement durable

38. Nous constatons avec inquiétude que l'un des principaux obstacles qui s'opposent à la mise en œuvre d'Action 21 est l'absence des moyens nécessaires à cette mise en œuvre, en particulier le non-respect des engagements financiers contractés à Rio. Nous tenons donc à souligner que, pour financer le développement, il importe de mobiliser de manière cohérente toutes les ressources disponibles, y compris les ressources nouvelles et additionnelles, et notamment les ressources nationales, les investissements étrangers directs, l'allégement de la dette et l'aide publique au développement. Nous notons que la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra au Mexique en mars 2002, envisagera globalement toutes les sources de financement possibles pour le développement durable.

Les investissements

39. Nous soulignons qu'il faut augmenter les investissements étrangers directs dans les économies africaines, car ils constituent un élément essentiel d'une politique viable à long terme pour éliminer la pauvreté. Les pays développés devraient apprécier les réformes économiques entreprises par les pays africains pour assurer la stabilité macro-économique et mettre en place des mesures adéquates pour mobiliser davantage de ressources financières en faveur des économies africaines, en particulier des capitaux privés. Des efforts soutenus devraient être faits pour aider les pays africains à créer les conditions nécessaires aux investissements étrangers directs, plus spécialement dans le domaine des infrastructures et des capacités de production.

40. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour lui demander de soutenir les pays africains qui s'efforcent d'améliorer les investissements nationaux par des mesures visant à :
- a) intensifier la mobilisation des recettes; b) enrayer la fuite des capitaux; c) encourager le rapatriement des revenus des Africains qui vivent à l'étranger; d) améliorer l'efficacité du secteur public pour augmenter l'épargne et les investissements nationaux.

L'allègement de la dette

41. Nous demandons que les mesures actuelles visant à alléger la dette des pays africains soient évaluées de manière appropriées, en tenant compte des besoins spéciaux de l'Afrique, en particulier des pays qui doivent assumer un lourd fardeau au titre de la dette, notamment les pays pauvres fortement endettés. L'annulation de la dette des pays les plus pauvres devrait être envisagée pour permettre à ces pays de concentrer leurs ressources sur les programmes d'atténuation de la pauvreté. Outre la relance de l'initiative visant à soulager les pays pauvres fortement endettés, il est impératif d'aider les pays africains à trouver une solution qui leur permettra de sortir définitivement de leur situation actuelle en ce qui concerne la dette extérieure.
42. En outre, les pays développés doivent s'engager à fournir des débouchés plus importants aux produits des pays pauvres fortement endettés pour qu'ils puissent augmenter leurs recettes d'exportation, et diversifier leur production et leurs exportations; ils devraient s'engager aussi à fournir une aide au développement à des conditions extrêmement favorables, pour que la dette soit gérable et pour préserver les avantages d'une atténuation de la dette en faveur des pays pauvres fortement endettés. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne l'Initiative africaine, qui cherche à obtenir un accord négocié pour alléger encore la dette des pays participant à l'Initiative.

L'augmentation de l'aide publique au développement (APD)

43. Nous demandons instamment que l'aide publique au développement à l'Afrique soit augmentée et que les pays développés respectent l'objectif de 0,7% du Produit national brut (PNB) fixé par l'ONU. L'aide publique au développement devrait être inconditionnelle et soutenir les objectifs des pays bénéficiaires pour qu'ils puissent prendre possession de leurs programmes de développement. La Nouvelle initiative africaine appelle à une réforme de l'aide publique au développement pour qu'elle soit utilisée plus efficacement.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

44. Nous reconnaissons l'importance du FEM dans le financement du développement durable. A cet égard, nous préconisons une amélioration de ses procédures opérationnelles et de la mise en œuvre de ses projets, pour mieux répondre aux besoins de développement de l'Afrique, y compris le financement de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et autres accords multilatéraux sur l'environnement. Nous demandons une augmentation substantielle des ressources du FEM dans le contexte des négociations sur la troisième reconstitution du FEM pour lui permettre d'allouer une plus grande part de ses ressources à l'Afrique. Nous estimons qu'il est nécessaire d'amender l'Instrument pour la restructuration du FEM et de revoir la question des surcoûts et des problèmes écologiques de dimension mondiale lors de la deuxième Assemblée, qui se tiendra en Chine en octobre 2002.

L'infrastructure et le développement durable des établissements humains

45. Nous affirmons l'importance du développement des infrastructures pour la poursuite de la croissance et du développement socio-économique de l'Afrique. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide les pays africains dans leurs efforts pour améliorer l'accès aux services d'infrastructures, faire baisser le coût de ces services et en améliorer la fiabilité; attirer les

investissements dans le secteur des transports publics et des communications, des ports, des routes, des écoles et des hôpitaux.

46. Nous réaffirmons notre engagement à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat ainsi que les recommandations issues de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux établissements humains et nous soulignons que nous soutenons entièrement les deux Campagnes mondiales, l'une sur la fourniture d'un logement convenable à tous et l'autre sur la sécurité d'occupation. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle mobilise les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-cinquième session extraordinaire, pour parvenir à un développement durable des établissements humains en Afrique.

La science et la technique

47. Nous sommes conscients que pour maîtriser la science et la technique, il faudra engager une action dans plusieurs domaines : mobiliser un financement adéquat, promouvoir dans nos sociétés une culture favorisant la science et l'innovation, gérer correctement les droits de propriété intellectuelle pour promouvoir les activités de science et technique dans les pays africains, tout en abaissant les barrières qui empêchent l'accès aux connaissances dans le monde entier.
48. Nous prions donc instamment la communauté internationale d'aider les pays africains dans leurs efforts pour avoir accès aux nouvelles technologies, en particulier aux techniques d'information et de communication, et dans leurs efforts pour créer les conditions d'un développement des techniques autochtones importantes pour relancer le développement économique.

La désertification et la dégradation des sols

49. Nous sommes conscients que l'absence de débouchés pour une grande partie de la population, en particulier dans les zones rurales, est la cause profonde de la mauvaise gestion de l'environnement qui conduit à la dégradation du milieu naturel, y compris à la désertification et à la détérioration des sols. C'est pourquoi nous nous engageons à développer, avec le soutien de nos partenaires du développement, les campagnes d'information, d'éducation et de communication dans le domaine de l'environnement.
50. Nous sommes en outre conscients que la majorité des populations africaines sont directement tributaires des ressources en terres pour subsister. Toutefois, les modes de gestion des terres sont insatisfaisants à des degrés divers et, dans certains pays, les régimes fonciers sont inappropriés. Ceci conduit à la dégradation des sols et à une utilisation des terres qui n'est pas optimale. Nous réaffirmons donc l'importance d'une mise en oeuvre rapide et efficace de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour résoudre le problème de la pauvreté découlant de la dégradation des sols. A cet égard, nous invitons le Sommet mondial pour le développement durable à reconnaître que cette convention est une convention sur le développement durable et de proclamer qu'elle constitue l'instrument privilégié pour éliminer la pauvreté en Afrique et dans d'autres régions sèches et arides.
51. En conséquence, nous demandons que des ressources financières substantielles et prévisibles soient disponibles pour sa mise en oeuvre. Nous félicitons le Conseil du FEM pour sa décision récente à cet égard et nous invitons l'Assemblée du FEM qui doit se réunir à Beijing peu après le Sommet mondial pour le développement durable, à proposer que le FEM devienne le mécanisme de financement de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Le milieu côtier et marin

52. Nous observons que les communautés côtières et certaines économies nationales, en particulier les petits Etats insulaires en développement, sont fortement tributaires de leurs ressources côtières et marines. L'intégrité des côtes et des océans est menacée par des modes de développement non durables et par la surexploitation. Nous constatons l'impact du changement climatique sur les zones côtières, et plus spécialement sur les petits Etats insulaires en développement.
53. Nous demandons que soient harmonisés, coordonnés et respectés les lois et accords régionaux et internationaux sur les mers. Nous réitérons notre soutien à la protection et à la mise en valeur du milieu marin et côtier et à la revitalisation des Conventions de Nairobi et d'Abidjan, qui sont deux instruments vitaux pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu côtier et marin en Afrique. Nous reconnaissons que ceci exigera des techniques pour surveiller les peuplements de poissons, prévenir la pêche illicite et soutenir les efforts des pays en développement dans le domaine du développement des capacités. Le Sommet de Johannesburg devra tenir compte des résultats des initiatives africaines pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et côtier en prévoyant notamment des projets concrets, des programmes, des engagements de ressources et des partenariats.

La diversité biologique

54. La diversité biologique très riche de la région est l'une des principales ressources de l'Afrique, dont la plupart de nos économies sont fortement tributaires.
55. Nous sommes conscients des avantages scientifiques et économiques qui sont attachés à cette source de richesse et nous sommes conscients qu'il est impératif de veiller à ce que ces avantages profitent directement à la région. Nous nous engageons à élaborer et appliquer une législation nationale pour protéger les droits des populations locales, des exploitants agricoles et des éleveurs, et pour réglementer l'accès aux ressources biologiques et assurer la sécurité biologique conformément à la Loi modèle mise au point par l'Organisation de l'unité africaine (OUA).
56. Nous sommes convaincus que les zones humides sont des zones de forte productivité agricole, halieutique et forestière et qu'elles sont actuellement soumises à des pressions humaines considérables; c'est pourquoi nous nous engageons, avec l'appui de nos partenaires du développement, à les remettre en état.

Les forêts

57. Nous nous félicitons de la création du Forum des Nations Unies sur les forêts et soulignons qu'il ne doit pas devenir une instance où seront prononcées des déclarations, mais un véhicule pour la mise en oeuvre intégrale de la Proposition d'action pour une gestion durable de tous les types de forêts, lancée par le Groupe international sur les forêts et le Forum international sur les forêts, y compris pour répondre aux besoins particuliers des pays à faible couvert forestier. A cet effet, nous demandons à la communauté internationale de fournir aux pays en développement, en particulier à l'Afrique, les ressources financières et les transferts de technologie nécessaires. Nous estimons qu'avant d'envisager la possibilité d'un instrument juridiquement contraignant pour les forêts, il faut tout d'abord réaliser ces mesures. Nous attendons avec intérêt la première réunion ministérielle du Forum des Nations Unies sur les forêts qui se tiendra au Costa Rica en mars 2002.
58. Nous sommes convaincus que les feux de brousse contribuent à la réduction du couvert forestier et annulent les efforts de reboisement. Nous reconnaissons donc qu'il est nécessaire de lancer une campagne de grande envergure pour combattre les feux de brousse, et de le faire avec le soutien du FEM et d'autres organismes de financement.

Les ressources minérales

59. Nous constatons que les activités minières contribuent largement au développement économique de beaucoup d'économies de notre continent. Les bénéfices découlant des ressources minières dépendront de la manière dont les pays de la région harmoniseront leurs politiques et règlements en matière de niveaux minimums convenus, pratiques d'exploitation et informations sur l'exploitation minière, pour contribuer à réduire les risques et pour mettre en place un cadre d'information et de développement des capacités dont pourront également profiter les petites exploitations minières.

Le changement climatique et l'atmosphère

60. Nous constatons avec inquiétude l'impact actuel et l'impact éventuel des changements climatiques en Afrique, notamment dans les petits Etats insulaires, en particulier l'élévation du niveau des mers et les phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses. Nous demandons à la communauté internationale de parvenir à un accord sur le Protocole de Kyoto et de rendre opérationnel le Fonds pour les changements climatiques, au bénéfice des pays en développement, ainsi que le Fonds spécial pour les pays les moins avancés.

Prévention des catastrophes naturelles

61. Nous soulignons qu'il faut atténuer la vulnérabilité de nos pays aux catastrophes naturelles, et en particulier aux sécheresses et aux inondations en Afrique. Le Sommet mondial devrait appuyer le renforcement des capacités institutionnelles de l'Afrique en matière d'évaluation, de prévention, de préparation et de gestion des catastrophes naturelles; il devrait appuyer aussi la mise en place de systèmes d'alerte rapide, ainsi que la participation du public et l'échange d'information. Le Sommet devrait en particulier militer pour la mise en place d'institutions et de réseaux régionaux et sous-régionaux pour soutenir ces initiatives.

Les déchets

62. Nous constatons qu'une mauvaise gestion des déchets contribue pour beaucoup à la dégradation de l'environnement, aux dangers qui menacent la santé, à la surexploitation et à l'épuisement des ressources disponibles, qui sont modestes. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts des pays africains pour mettre en place le financement et les capacités nécessaires pour gérer efficacement les déchets non dangereux.
63. La gestion des déchets dangereux, y compris des déchets radioactifs, à tous les stades de leur cycle de vie (production, stockage, transport, mouvements transfrontières et élimination) revêt une importance critique pour l'Afrique. Nous demandons à la communauté internationale d'appliquer pleinement les conventions régionales et internationales pertinentes, en prenant en considération les besoins de l'Afrique.
64. Nous lançons un appel aux pays développés pour que, dans le cadre de l'application des accords internationaux pertinents, ils prennent des mesures pour empêcher l'exportation de biens d'équipement et de matériels obsolètes vers les pays en développement, pour que l'Afrique ne devienne pas pour les pays du Nord un dépotoir pour ces produits.

Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques

65. Conformément au chapitre 19 d'Action 21, et conformément aux conventions de Rotterdam et de Stockholm (PIC et POP), les pays africains devraient être assistés et soutenus dans le domaine de la gestion des produits chimiques. Le renforcement des capacités des pays africains dans tous les

domaines (technique, financier, institutionnel, juridique) est indispensable pour assurer le développement durable du secteur agricole et du secteur industriel, qui utilisent ces produits, et pour empêcher les cas d'empoisonnement nocifs pour la santé humaine, ainsi que la pollution et autres nuisances bien connues.

Les eaux douces et l'assainissement

66. Nous constatons qu'en Afrique la majorité de la population n'a toujours pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. En conséquence, la morbidité et la mortalité dues aux maladies à vecteur hydrique et aux maladies liées à l'eau sont encore très élevées. Nous soulignons que la communauté internationale devrait encourager la coopération entre pays partageant des ressources en eau transfrontières, en fournissant les ressources financières et les transferts de technologies nécessaires pour les aider à mettre en œuvre des projets et des initiatives de coopération régionale et à améliorer la qualité et la quantité des ressources en eau au bénéfice de tous les Etats riverains, y compris en aidant les pays africains à protéger la qualité de l'eau.
67. Le Sommet devrait élaborer un programme d'action pour la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée du millénaire s'agissant de l'accès à l'eau potable et des services d'assainissement, et pour soutenir les initiatives régionales concernant les ressources en eau partagées.

L'énergie

68. Nous savons que l'énergie joue un rôle critique en facilitant le développement. Nous reconnaissons qu'au moins 80% des populations africaines dépendent encore presque exclusivement des sources d'énergie classiques. Il faut donc assurer l'accès à des sources d'énergie d'un coût abordable, en particulier dans les zones rurales, et aussi pour assurer un développement industriel durable.
69. Nous demandons un soutien à la recherche-développement, pour mettre au point des modes d'exploitation de l'énergie non polluants, assurer l'efficacité des systèmes d'alimentation en énergie et un bon rendement énergétique, et une conversion aux ressources renouvelables à un coût abordable. En outre, nous appelons le Sommet mondial pour le développement durable à proposer un accord visant à promouvoir l'accès mondial à l'énergie pour le développement durable sous une forme qui réduise au minimum l'impact sur la qualité de l'air.
70. Nous prions vivement le Sommet mondial de revitaliser le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et d'apporter l'appui nécessaire à sa mise en œuvre efficace en temps voulu.

Le soutien à la coopération régionale et à l'intégration économique

71. Nous demandons instamment au Sommet mondial pour le développement durable de souscrire à la fourniture d'un soutien international d'urgence à l'Union africaine, de création récente. Nous lançons cet appel en étant conscients que les liens économiques entre les membres des groupements sous-régionaux ou régionaux empêchent que les différends et les tensions qui les opposent ne se transforment en conflit ouvert, assurant ainsi la paix et la stabilité nécessaires au développement durable.
72. Nous reconnaissons qu'une plus grande convergence et harmonisation des politiques est nécessaire pour que ces efforts aient un véritable impact. A cet égard, nous demandons qu'un soutien soit apporté à des activités précises à l'échelle régionale, notamment à des projets de coopération liant deux ou plusieurs pays dans le cadre d'entreprises économiques conjointes, de projets d'infrastructure communs, ou d'efforts conjugués dans le domaine du tourisme.

La gouvernance

73. Nous sommes persuadés que la démocratisation de la gouvernance internationale est essentielle pour promouvoir et mettre en œuvre le développement durable à tous les niveaux. A cet égard, nous demandons instamment au Sommet mondial pour le développement durable de se mettre d'accord sur la nécessité d'un régime de gouvernance efficace pour le développement durable et nous estimons que les réunions préparatoires au Sommet à l'échelle internationale devraient se pencher sur cette question critique.
74. Nous reconnaissons que la paix, la sécurité et la stabilité sont des préalables au développement durable dans tous les pays et dans toutes les régions du monde. A cet égard, la communauté internationale devrait fournir les ressources et le soutien nécessaires à la mise en place des mécanismes qui permettraient de prévenir, gérer et résoudre les conflits, et de répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées.
75. Nous reconnaissons la nécessité d'un régime de gouvernance internationale de l'environnement efficace. Nous prenons note du processus engagé à cet égard et nous espérons qu'il aboutira et qu'il assurera la participation effective des pays africains et autres pays en développement. Le Sommet mondial pour le développement durable devrait préconiser un renforcement important du PNUE en lui donnant une assise financière plus durable et plus prévisible.

Participation des parties prenantes

76. Nous invitons les organisateurs de toutes les réunions intergouvernementales qui se tiendront dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable de veiller à ce que l'ordre du jour et l'organisation des travaux de ces réunions prévoient la participation directe des principaux groupes, en temps voulu, et la prise en considération de leurs vues et propositions de manière qu'ils puissent contribuer effectivement aux délibérations intergouvernementales. A cet égard, la Conférence a pris note de l'offre de la délégation sénégalaise d'accueillir un forum des jeunes à Dakar.

Johannesburg : une nouvelle vision du monde

77. Nous exhortons le Sommet à se mettre d'accord sur une "Vision de Johannesburg" qui serait l'expression tangible des engagements pris par la communauté internationale dans les principes de Rio et Action 21, et dans la Déclaration du Millénaire. Ces engagements envisagent un consensus mondial sur l'élimination de la pauvreté et des inégalités dans le monde. Le Sommet mondial pour le développement durable offre une tribune unique pour réaliser cette vision et doit donc adopter un Programme d'action de Johannesburg, dont seront attendus des résultats tangibles dans des délais bien clairs et à l'aide d'objectifs bien précis. La réalisation de ce programme exigera la conclusion de partenariats mondiaux concrets entre les gouvernements, d'une part, et entre les gouvernements, les milieux d'affaires et la société civile, d'autre part. Nous sommes convaincus que, en apportant les résultats attendus de ce programme, le Sommet mondial pour le développement durable donnera un sens pratique à la réalisation des espoirs de l'Afrique en ce siècle.
